

Comment devient-on membre de l'Académie du Cinéma Suisse?

Deviennent **automatiquement** membres de l'Académie du Cinéma Suisse:

- **Les nominé-e-s dans l'une des 13 catégories**
Dans les catégories «Meilleur film de fiction», «Meilleur documentaire», «Meilleur court-métrage», «Meilleur film d'animation», la réalisation et la production remplissent les conditions d'une adhésion. Dans la catégorie «Meilleur film de diplôme», la régie remplit les conditions d'une adhésion.
- **Les participant-e-s à un film primé dans la catégorie «Meilleur film de fiction»**
en tant qu'actrice principale ou acteur principal ainsi que Head of Department : la réalisation, assistance de réalisation, scénario, production, photographie, montage, éclairage, équipements, costumes, masques, son, mixage/sound design, musique, casting, étalonnage, script/continuity, direction de production
- **Les participant-e-s à un film primé dans la catégorie «Meilleur documentaire»**
Head of Department : la réalisation, production, photographie, montage, son, mixage/sound design, musique, étalonnage, direction de production
- **Les participant-e-s à un film primé dans la catégorie «Meilleur court métrage»**
en tant qu'actrice principale ou acteur principal ainsi que Head of Department : réalisation, assistance de réalisation, scénario, production, animation, photographie, montage, éclairage, équipements, costumes, masques, son, mixage/sound design, musique, casting, rigging, étalonnage, script/continuity, direction de production
- **Les participant-e-s à un film primé dans la catégorie «Meilleur film d'animation»**
Head of Department : réalisation, assistance de réalisation, scénario, storyboard, production, animation, photographie, montage, éclairage, son, mixage/sound design, musique, rigging, étalonnage, script/continuity, direction de production, character design, conception de décors, construction de marionnettes, construction de décors et layout
- L'ensemble des **lauréat-e-s** (prix d'honneur, prix spécial de l'Académie).

Admission simplifiée

Lors de la dernière assemblée générale à Locarno en 2025, les membres de l'Académie ont approuvé l'ouverture de celle-ci aux professionnel-le-s du cinéma non nommé-e-s. Les propositions doivent être présentées par les associations fondatrices. Le comité de l'Académie est habilité à proposer ces personnes à l'élection lors de l'assemblée générale.

Chaque proposition doit être motivée séparément. Les critères suivants doivent être intégralement remplis:

- Adhésion à une association qui est membre à part entière de l'organisation faîtière Cinésuisse
- Nationalité suisse ou domicile en Suisse

Admission ad personam

Les personnalités dont on peut présumer, en raison de leur activité, qu'elles ne pourront pas devenir automatiquement membres de l'Académie du Cinéma Suisse suite à une nomination ou une participation à un film primé et qui ne sont pas membres d'une association affiliée à Cinésuisse, peuvent être acceptées ad personam.

Les propositions doivent être soumises par les associations fondatrices ou au minimum deux membres de l'Académie.

Le comité a la compétence d'accepter ces personnes sur la liste ad personam et de les proposer à l'assemblée des membres en vue d'une élection.

Chaque proposition d'insertion sur la liste ad personam doit être motivée séparément. Les critères suivants doivent être intégralement remplis:

- le/la candidat-e doit s'être **distingué-e** pour le film suisse et s'être tout **particulièrement** investi-e;
- le/la candidat-e travaille depuis plus de **10 ans** dans la branche cinématographique suisse **avec succès**;
- le/la candidat-e ne peut pas devenir automatiquement membre de l'Académie du Cinéma Suisse **par sa nomination** ou sa participation à un film primé.

(Une admission ad personam pour les cinéastes actifs peut-être possible à partir de l'âge de la retraite)